

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 septembre 2023

---

# SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE VITRÉ COMMUNAUTÉ

Le 26/09/2023 Vitré Communauté et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne signeront avec leurs partenaires institutionnels et locaux, le Contrat Local de Santé (CLS) qui se déploiera pour une durée de 5 ans. Vitré Communauté a inscrit la santé dans ses priorités d'action pour les années à venir.

Le Contrat Local de Santé est « *un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations* »<sup>1</sup>

En effet, **80%** de notre état de santé est lié à notre environnement physique et social, à nos habitudes et conditions de vie. Ainsi, le CLS tentera d'agir sur un ensemble des facteurs de vie, allant au-delà de l'offre de soin.

Historiquement, le Pays de Vitré a élaboré le premier Contrat Local de Santé de Bretagne entre 2011 et 2013. Depuis lors, la dynamique santé a été maintenue par une Animatrice Territoriale de Santé, révélant une volonté politique forte d'intégrer les sujets santé comme une priorité.

### DES PRIORITÉS TERRITORIALISÉES

Depuis le 8 mars 2022, date de signature de la **lettre de cadrage** entre Vitré Communauté et l'ARS, le nouveau CLS est en cours d'élaboration. En octobre 2022, après 8 mois de concertation locale, de recherche de données de santé, le **diagnostic local de santé** a été présenté lors d'un premier Comité de Pilotage, faisant émerger 3 grands enjeux :

- *Attractivité des professionnels de santé et médico-sociaux*
- *Santé mentale, Addictions et Prévention*
- *Sédentarité, activité physique et Alimentation*

### DES ACTIONS OPERATIONNELLES

Fin 2022, des groupes de travail se sont réunis afin de travailler des pistes d'action. Elles ont ensuite été synthétisées dans un **plan d'action** présenté lors du dernier Comité de pilotage et dans les instances de l'agglomération.

En effet, l'élaboration du CLS s'appuie sur un diagnostic territorial concerté qui a permis d'identifier des principaux enjeux autour de la santé dans le territoire tout en prenant en compte ses spécificités. Il se décline en quatre axes, organisés selon des objectifs prioritaires

## **Axe 1 : Attractivité des professionnels de santé et médico-sociaux**

- Création d'une aide aux communes pour la construction d'espaces santé pour l'accueil des professionnels de santé ;
- Structuration d'un guichet unique Santé pour l'accueil des nouveaux arrivants ;
- Intégration des structures médico-sociales dans des réflexions de territoire ;

## **Axe 2 : Santé mentale, Addictions et Prévention**

- Création d'un Conseil Local en Santé Mentale ; afin de centraliser les actions en faveur du bien-être de la population
- Organisation d'un Printemps Santé à destination des établissements scolaires ;
- Création d'un PASS Premiers Secours auprès des jeunes ;
- Déploiement des actions mieux-être auprès des publics précaires ;

## **Axe 3 : Sédentarité, Activité physique et Alimentation**

- Aménagement des espaces en encourageant l'activité physique dans une approche urbanisme favorable à la santé ;
- Déploiement du programme « Savoir rouler à vélo » à destination des primaires ;
- Initiations gratuites de sport dans les parcs et places du territoire lors des JO 2024 ;
- Création d'un créneau sport-santé ;
- Déploiement du programme Vivons en Forme auprès des enfants ;
- Déploiement du programme Vivons en Forme auprès des seniors ;

## **Axe 4 : Enjeux transversaux**

- Organisation d'une communication santé vers les habitants et les communes ;
- Création d'une newsletter santé multi-partenaire ;
- Expérimentation d'un budget participatif Santé ;
- Mise en place de formations Premiers Secours et Premiers Secours en Santé Mentale auprès des élus, agents communaux et intercommunaux ;
- Réalisation d'un diagnostic santé - environnement.

### **UN PARTENARIAT DIVERSIFIÉ**

Le contrat marquera l'engagement d'un large partenariat : la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, L'Education Nationale, L'Enseignement Catholique, la Caisse Primaire d'assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), les 2 Centres Hospitaliers du territoire Vitré et la Guerche-de-Bretagne, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Vitré (CPTS), l'Association des Médecins Libéraux du Pays de Vitré et le Dispositif d'Appui à la Coordination d'Ille et Vilaine (DAC 'Tiv).

Ces partenaires s'engageront au côté de Vitré Communauté et l'ARS afin de soutenir les actions envisagées aux côtés des élus locaux, des établissements scolaires, des structures sanitaires, médico-sociales et sociales, des associations, des habitants...

Ajouter Contact presse : Madame Camille DE KERMOYSAN, chargée de mission santé et coordinatrice du CLS  
Tel. : 0299745261 - c.dekermoyan@vitrecommunaute.org

